

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE  
-----

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

64/772 du 7/6/81  
DECRET N° /MEPS.DGTFP.DFP.B.P.P.  
Portant reclassement et nomination de  
Monsieur BAUDOUZI Albert, Attaché de  
4ème échelon des SIF.  
-----

LE PREMIER MINISTRE, Chef du  
GOUVERNEMENT.

(/ISMS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 18.11.80 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général  
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté 2887/TF du 21.6.58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/130/TF du 9.8.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/TF du 5.7.62 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/197/TF du 5.7.62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62  
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/TF du 5.7.62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des  
cadres de l'Etat ;  
(/u le décret 62/426/RF du 29.12.62 fixant le  
statut des cadres de la catégorie A des Services Adminis-  
tratifs et Financiers (SIF) ;  
(/u le décret 67/50/TF-RE du 24.2.67 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes  
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-  
titutions de carrière et reclassements, notamment en son  
article 1er paragraphe 2 ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret 62/198/TF du 5.7.62  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage  
des avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret  
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres ;  
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux inté-  
rim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u l'arrêté 7894/MEPS.DGTFP.DFP du 21.8.82  
autorisant certains fonctionnaires des cadres de la caté-  
gorie A hiérarchie II admis au concours professionnel de  
présélection à suivre un stage de formation à l'Ecole  
Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)  
filiale Administration Générale ;

(/u le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret 62/426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur BANDEGUE Albert, Attaché de 4ème échelon, indice 810 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des SAF (Administration Générale) en service à Brassaville, titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, option : Administration Générale, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur de 2ème échelon, indice 890. ACC = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brassaville, le 7 AOUT 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIOMBA. -

- Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Cassetounba LEMOUNDEOU. -

AMPLIATIONS :

|            |   |
|------------|---|
| JORPC.     | 1 |
| DGTFP/STP. | 3 |
| D.G.A.     | 3 |
| D.S.F.     | 2 |
| INTERESSE. | 1 |
| DOSSIER.   | 3 |
| SECN/SC.   | 2 |